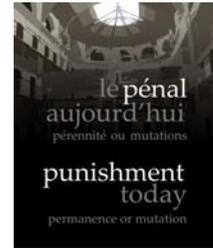


Actes du colloque

Équipe
de recherche
sur la pénalité



Centre International de
Criminologie Comparée

Montréal,
5-6-7 décembre 2007

La déviance comme révélateur des frontières. Le cas des relations homme-animal

Catherine Rémy
cathremy@ensmp.fr

RÉSUMÉ *La notion de « déviance » est heuristique pour penser des situations étrangères au champ classique de la sociologie du droit et des institutions pénales. L'article présente l'application de cette notion dans l'étude d'une situation de travail, un abattoir, et plus généralement dans l'exploration de la question de la frontière entre l'homme et l'animal. Dans l'abattoir, il y a déviance des acteurs dans l'accomplissement quotidien de leur tâche et cette déviance nous renseigne sur le travail de catégorisation qu'effectuent les humains sur les animaux.*

MOTS CLÉS *Frontière, déviance, normalization.*

SUMMARY *The notion of « deviance » is heuristic in thinking about exotic situations within the area of classical sociology of law and penal institutions. This article applies this concept in the study of a work situation, a slaughterhouse, and more generally in the exploration of the border between man and animal. An ethnographic study of the slaughterhouse shows that the workers have promoted an implicit code but that they don't follow the rules during the killing. The actors' deviance helps us to understand how the animals have been categorized.*

KEYWORDS *Boundary, deviance, normalization.*

RESUMEN *La noción de "desviación" es heurística para considerar situaciones ajenas al campo clásico de la sociología, del derecho y de las instituciones penales. El presente*

artículo presenta la aplicación de esta noción en el estudio de una situación de trabajo, un rastro y, más en general, en la exploración de la cuestión de la frontera entre el hombre y el animal. En los rastros existe desviación de los actores en el cumplimiento cotidiano de sus tareas y esta desviación nos ilustra sobre el trabajo de categorización que realizan los humanos en relación con los animales.

PALABRAS CLAVE *Frontera, desviación, normalización.*

Catherine Rémy est chargée de recherches au Centre national de la recherche scientifique, Centre de sociologie de l'innovation

Introduction

Évoquer les relations homme-animal dans le cadre de la sociologie de la déviance peut paraître étrange. En effet, celle-ci est surtout connue pour ses travaux sur le droit et les institutions pénales. Comment expliquer cette rencontre « impromptue » ? La notion de déviance est susceptible de s'appliquer à toutes sortes de terrain de manière heuristique. Tel a été le cas pour mon enquête sociologique sur les abattoirs. J'ai notamment puisé des ressources pour cette enquête dans le travail classique de D. L. Wieder (1974) sur le code du détenu. Dans les lignes suivantes, l'exercice consistera à démontrer l'intérêt de cette application du concept de déviance à des objets à première vue « hors sujet ».

Après avoir rappelé le cadre général de mon travail sur les relations homme-animal, je développerai les résultats de mon enquête dans un abattoir en explicitant la façon dont j'ai mobilisé la notion de déviance. Enfin, j'évoquerai mon nouveau domaine de recherche qui, là encore, n'est pas sans rapport avec cette notion.

Sociologie de la frontière homme-animal

Le point de départ de mon travail (Rémy, sous presse) était le constat, ces dernières années, d'un débat dans l'espace public sur la frontière entre l'homme et l'animal. Cette frontière était présentée de façon très générale, souvent par des philosophes ou des journalistes, soit comme en évolution (Burgat, 1997), soit comme caduque (Cavalieri et Singer, 1993), ou bien encore comme menacée (Ferry, 1992). Malgré l'intensité du débat, il me semblait que cette notion de frontière demeurait floue ou, en tout cas, qu'elle n'était pas réellement interrogée. Il y avait là un thème à investir pour le sociologue. En suivant une démarche de sociologie de l'action¹, j'ai fait l'hypothèse que le travail (donc l'activité humaine) de mise à mort des animaux pouvait opérer un « effet de loupe » sur l'existence et la possible

évolution de cette frontière. L'idée qu'il existe des contextes ou des types d'acteurs sociaux produisant un « effet de grossissement » pour la compréhension de divers phénomènes n'est pas nouvelle. Par exemple, H. Garfinkel (1967) a choisi d'étudier le cas de la transsexuelle Agnès, car la déviance ou l'anormalité de cette dernière l'a conduite à effectuer un travail d'exhibition contrôlée de sa féminité et opérer cet « effet de loupe » sur le travail d'institution de la sexualité. Dans mon cas, le caractère « irréversible » de l'activité de mise à mort devait faire émerger de façon plus explicite les ressorts et composantes de la relation morale de l'homme aux animaux.

Ma démarche était la suivante : ne pas préjuger *a priori* de l'existence ou de la non-existence de cette frontière et s'intéresser à l'engagement d'acteurs confrontés à la mise à mort de non-humains afin de décrire si, en pratique, cette question faisait sens pour eux. Il s'agissait donc de penser la frontière non plus comme un « allant de soi », mais comme un accomplissement pratique qui, de ce fait, pouvait être observé et analysé. Mes questions devenaient : comment des acteurs directement confrontés à cette question des frontières d'humanité la gèrent-ils en situation ? L'engagement pratique permet-il de conclure à une évolution ou à un brouillage de la frontière ? J'ai ainsi retenu trois situations de travail – un abattoir, un laboratoire d'expérimentation animale, une clinique vétérinaire – et j'ai mené des enquêtes ethnographiques de plusieurs mois au sein de chacune d'elles.

Ce travail ethnographique a fait apparaître la tension routinisation/transgression comme une voie d'analyse centrale. Cette tension, visible dans l'engagement des acteurs, m'a conduite à enquêter sur les normes explicites et implicites qui guidaient les acteurs ainsi que sur la déviance qui accompagnait l'accomplissement du travail de mise à mort. La déviance est en effet vite devenue une notion centrale dans mon analyse : il y avait, d'une part, la déviance des acteurs par rapport aux normes officielles qui s'imposait à moi ; il y avait ensuite ma propre déviance en tant qu'observatrice qui révélait les normes implicites suivies par les acteurs. Je vais essayer d'illustrer ces deux niveaux en développant plus précisément le cas de l'abattoir.

Ethnographie d'un abattoir

En France, les abattoirs – qui sont des usines de production de carcasses de viande – sont créés en tant que lieux clos et surveillés au début du XIX^e siècle. Jusque-là, la mise à mort se fait au grand jour, souvent dans la rue.

Au XIX^e siècle, l'abattage doit désormais être caché car il inciterait les hommes entre eux à la violence. L'objectif est avant tout de « cacher la mise à mort, pour n'en pas donner l'idée » (Agulhon, 1981 : 85). À ces préoccupations morales s'ajoute la montée en puissance de l'hygiénisme, qui cherche à expulser des villes des miasmes dangereux pour la santé (Ferrières, 2002). Pendant des siècles, la visibilité de l'animal et de sa mort est essentielle, car elle permet au consommateur un contrôle sur sa nourriture (Ferrières, 2002 : 92). Une rupture s'opère au XVIII^e siècle, lorsque les peurs alimentaires s'estompent devant la peur des nuisances et des infections. Par ailleurs, la concentration permet un meilleur contrôle et une augmentation de la production, c'est une première étape vers l'industrialisation. La « dépublicisation » de l'abattage a produit deux effets : d'une part, la mise en place de normes strictes de production et de contrôle et, d'autre part, elle a créé un « monde d'initiés » à l'abri des regards mais porteurs d'une charge d'immoralité.

Lorsque j'ai commencé mon enquête ethnographique, j'étais intriguée par les effets de cette dépublicisation. Au fil du temps, je me suis aperçue que cette occultation était reconduite dans la situation elle-même. C'est ma déviance en tant qu'observatrice qui m'a permis de découvrir que l'activité dans l'abattoir était guidée par un code ou encore par des normes implicites construites autour de la mise à mort.

Le code implicite de l'abattoir peut se résumer de la façon suivante : dans l'abattoir, tout le monde ne tue pas, et cela entraîne un ensemble de disjonctions catégorielles et spatiales tacites. Sur ce point, j'ai trouvé des ressources dans le travail de D. L. Wieder (1974) sur le « code du détenu ». Dès ses premiers contacts avec la maison de semi-liberté, Wieder entend parler du code. Le sociologue essaie d'en savoir plus et pose de nombreuses questions. Mais ses tentatives de questionnement tournent court : les acteurs restent muets. Le chercheur se rend alors compte que ce mutisme des détenus est, lui aussi, lié au code. Il comprend ainsi que lorsqu'un résident lui récite le code ce n'est pas uniquement pour l'informer, mais aussi pour sanctionner sa conduite. Bref, ce sont ses propres comportements déviants en tant qu'ethnographe – c'est-à-dire ne respectant pas le code – qui ont conduit ses interlocuteurs à réagir et à tenter de le contraindre en lui énonçant les normes à respecter. Dans mon cas, les acteurs vont bien essayer de corriger mes comportements déviants ou incongrus, mais sans jamais expliciter directement des normes à suivre, car celles-ci sont implicites. C'est l'émotion, plus que la verbalisation, qui va jouer le rôle de régulateur des comportements. La dimension implicite du code appelle donc une réaction elle-même implicite.

Le code implicite de l'abattoir distingue deux premiers groupes, les « tueursⁱⁱ » et les « non-tueurs » (le personnel administratif et sanitaire), et, au sein du groupe des tueurs, trois sous-groupes, les « vrais tueurs », les « tueurs occasionnels » et les « tueurs non-tueurs ». Ce code s'actualise à travers différentes normes ou règles implicites de comportement : les tueurs et les non-tueurs ont leur espace ; ils ne se mélangent jamais au cours des pauses matinales ; le secteur de l'abattage, appelé « secteur souillé », est interdit aux non-tueurs ; les non-tueurs ne doivent pas regarder la mise à mort ; les tueurs pour leur part ne doivent pas pénétrer dans le local des non-tueurs, etc. Comme dans le cas de l'univers carcéral étudié par Wieder, le code est une sorte de matrice qui oriente l'ensemble des comportements et peut se décliner sous la forme de multiples clauses non fixées une fois pour toutes. Mais revenons sur ma déviance et l'effet de compréhension qu'elle a engendré.

Quand il est sur le terrain, l'ethnographe se retrouve « pris » dans la production de l'action, et son engagement, souvent déviant car il n'est pas, du moins au début, un initié, conduit parfois ses interlocuteurs à réagir et à tenter de le contraindre.

Dès les premiers jours, j'ai perçu qu'à l'abattoir, les positions spatiales des individus jouaient un rôle important dans la production de l'activité et qu'en fonction d'où se trouvait un acteur, je pouvais en déduire ce qu'il faisait, son rôle dans la situation. Le moment de la pause matinale va confirmer cette importance de l'espace et surtout va constituer un indice important concernant l'existence des deux groupes, tueurs et non-tueurs. Les deux groupes prennent leur pause en même temps, mais ne se mélangent jamais. Au cours de celles-ci, je vais être soumise à une double pression : chaque groupe va essayer de me détourner de l'autre. Ma déviance par rapport au code va attiser cette pression. En effet, au commencement de l'enquête, j'ai d'abord été en contact, en tant que personne extérieure, avec le groupe des « non-tueurs » et donc invitée à prendre mes pauses matinales en son sein, et, plus généralement, à respecter ses normes de comportement. Néanmoins, puisque mon objectif était de réaliser une enquête ethnographique de l'ensemble de la situation, durant le travail effectif, je me situais souvent au contact des tueurs et je regardais la mise à mort. Bref, je me situais dans une position d'incongruité entre les deux groupes : ni « tueuse », ni « non-tueuse ». Cette position a été source de trouble. J'ai commencé à m'en apercevoir lorsque l'enjeu autour de la pause matinale s'est intensifié. Il s'est vite avéré que le groupe des non-tueurs m'empêchait de participer à la pause des tueurs, tandis que ceux-ci réitéraient sans cesse

leurs invitations. Par exemple, lorsque je ne me présentais pas rapidement dans le local des non-tueurs pour la pause, ceux-ci venaient me chercher avec insistance dans le grand hall : « Tu viens ? On t'attend », me disaient-ils alors. Les tueurs, pour leur part, utilisaient l'ironie, le sarcasme : « Nous aussi on fait une pause. Mais nous c'est autre chose... Tu peux venir si tu veux ». J'ai décidé d'accepter la demande implicite des non-tueurs tout en étant attentive à la réaction que cela provoquait chez les tueurs. Ces derniers ont oscillé entre des tentatives d'invitation teintées d'agressivité et des menaces touchant à ce que je pourrais dévoiler à leur sujet. Toutefois, jamais il n'a été dit clairement par l'un ou l'autre groupe : « Tu dois prendre ta pause avec nous ».

Petit à petit, je vais donc me rendre compte que j'enfreins plusieurs clauses du code : en tant que « non-tueuse », il est attendu que je sois en contact essentiellement avec ce groupe et que j'aie systématiquement pris ma pause de leur côté. Il est également attendu que je ne sois pas dans le secteur souillé proprement dit et que je ne regarde pas, ou du moins, que je ne me constitue pas en spectateur de la mise à mort. Les tueurs, lorsque je regardais la mise à mort de façon continue, ont tenté de m'intimider sans jamais encore une fois me dire directement : « Tu ne dois pas être ici, tu ne dois pas regarder la mise à mort ». Ces intimidations prenaient deux formes récurrentes : la menace sur le mode du « on sait qui tu es, si tu dis quelque chose contre nous », ou bien celle de l'humour noir, modalité d'interaction typique à l'abattoir, par le biais de « faire semblant », certes furtive et maîtrisée, de mise à mort de ma personne.

Ma déviance a donc créé du trouble qui a conduit les acteurs à réagir, mais sans jamais expliciter la faute donc la norme à suivre. Cette dernière remarque attire l'attention sur ce qui constitue peut-être une des spécificités d'un contexte normatif implicite : un rapport malléable à la subversion. Dans un tel contexte, la déviance est amortie et n'appelle pas, pour reprendre le vocabulaire de Goffman (1991), de « ruptures de cadre » flagrantes.

Que nous apprend la mise au jour de ce code implicite sur le rapport des acteurs à la mise à mort ? Deux mouvements inverses sont contenus dans le code. Un premier mouvement qui s'effectue des non-tueurs en direction des tueurs et qui vise, comme l'a montré E. Hughes (1996) dans ses travaux classiques, à renforcer l'impact de la délégation aux « petits » des tâches impures par une distinction nette des espaces. Les non-tueurs ne souhaitent pas la présence des tueurs dans leur territoire et ainsi signifient leur rejet de la dimension dégradante de l'activité. Un second mouvement qui va, pour sa part, des tueurs en

direction des non-tueurs, et tend à empêcher ceux-ci de regarder la mise à mort afin, pour les tueurs, de conserver leur marge de manœuvre et de ne pas devenir, si l'on veut, les acteurs « d'une mauvaise pièce ».

Cette question du regard problématique sur la mise à mort fait le lien avec mon deuxième usage de la notion de déviance qui concerne cette fois les acteurs eux-mêmes.

Ma position incongrue dans l'espace m'a permis d'observer l'activité d'abattage. Très vite, je me suis rendu compte que les acteurs ne suivaient pas strictement les normes officielles de production. Selon la réglementation officielle, qui date des années 1960, l'abattage doit être humanitaire, c'est-à-dire que les animaux sont insensibilisésⁱⁱⁱ avant d'être saignés et cela pour leur éviter toute souffrance. Cette réglementation humanitaire conduit à percevoir les animaux comme des êtres sensibles et innocents ; j'ai appelé ce cadrage des animaux « subjectivation positive ». Mais d'un autre côté, le dispositif industriel introduit un cadrage tout à fait différent des animaux, une « objectivation », c'est-à-dire la perception des animaux comme des entités interchangeables et insensibles. Dans l'action, il apparaît que les acteurs objectivent bien les animaux, mais que souvent, notamment lorsque les animaux résistent, les hommes basculent dans la violence (verbale et parfois physique) : il s'agit alors de dompter un être vivant et sensible, mais ennemi ou du moins menaçant ; c'est ce que j'ai appelé la « subjectivation négative ». Cette violence contredit l'injonction de traitement humanitaire et révèle les contradictions créées par un dispositif de mise à mort qui se veut à la fois industriel et humanitaire. Pour les acteurs directement confrontés à la mise à mort, ce n'est pas tenable.

Il y a donc déviance des acteurs dans l'accomplissement quotidien de leur tâche et cette déviance nous renseigne sur le travail de catégorisation qu'effectuent les humains sur ces non-humains : si ces derniers ne peuvent être « objectivés » de manière continue, ils ne peuvent pas non plus, dans ces situations spécifiques, être perçus comme des créatures sensibles et innocentes. L'évolution de la frontière est ici en jeu : l'analogie induite par l'humanisation est intenable en pratique pour les ouvriers tueurs. Ainsi, le dispositif de l'abattoir a été bâti sur une contradiction, révélée par la pratique, entre humanisation et industrialisation, bref entre l'humanisation des animaux, ou du moins la reconnaissance de leur statut d'être sensible et innocent, et l'objectivation induite par l'abattage industriel. Cela m'a conduit à soulever la question suivante : une mise à mort humaine est-elle réellement possible ?

Les xénogreffes, une mise en péril de la frontière homme-animal

Aujourd'hui, mon nouveau programme de recherche a pour ambition de poursuivre cette enquête sur l'évolution de la frontière entre l'homme et l'animal. Il s'agit cette fois de m'intéresser à la production d'une innovation biomédicale encore incertaine mais étudiée en laboratoire – la xénogreffe, c'est-à-dire la greffe d'un organe animal sur un patient humain – qui semble remettre en cause de façon inédite cette frontière. Encore une fois, je ne m'intéresserai pas au raisonnement *a priori* sur cette transgression, j'irai plutôt observer des scientifiques qui produisent en laboratoire l'innovation biomédicale et je tâcherai de décrire si cette question se pose directement à eux. À nouveau, la description de la normativité sous-tendant les pratiques, la déviance et les réactions ou normalisations qu'elle entraînent seront certainement des clés de l'enquête. Je poserai une série de questions : cette innovation est-elle perçue par les scientifiques eux-mêmes comme transgressive, troublante en ce qui concerne les définitions traditionnelles de l'humain ? Si elle est jugée troublante, les acteurs cherchent-ils à la normaliser ? En choisissant de m'intéresser au travail scientifique, il ne s'agit pas seulement pour moi de décrire la normalisation de l'innovation opérée par les scientifiques dans leur dialogue avec le grand public, avec les profanes. Mon hypothèse est que si travail de normalisation il y a, les scientifiques doivent le déployer entre eux et dans l'accomplissement quotidien de leur recherche. En suivant ici la sociologie des sciences et des techniques (Akrich *et al.*, 1988), on peut faire l'hypothèse que les scientifiques doivent, si l'on veut, se convaincre de la viabilité et de la « légitimité » de leur innovation pour permettre son acceptabilité ou plutôt pour permettre sa diffusion hors les murs. Il ne s'agit donc pas de critiquer ou d'évaluer *a priori* l'activité des scientifiques, mais plutôt de prendre au sérieux le travail moral et politique qu'ils sont susceptibles de produire sur la question de la frontière, mais également sur celle de l'instrumentalisation des corps non-humains et humains.

Références

- Agulhon, M. (1981). Le sang des bêtes. *Romantisme*, 31, 81-109.
- Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (1988). À quoi tient le succès des innovations. *Annales des Mines*, 11, 4-17.
- Burgat, F. (1997). *Animal, mon prochain*. Paris : Odile Jacob.
- Cavalieri, P., & Singer, P. (1993). *The Great Ape Project. Equality Beyond Humanity*. New York : St Martin's Press.

- Ferrières, M. (2002). *Histoire des peurs alimentaires. Du Moyen Âge à l'aube du XXème siècle*. Paris : Seuil.
- Ferry, L. (1992). *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*. Paris : Grasset.
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*. Cambridge: Polity Press.
- Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Paris : Minuit.
- Hughes, E. (1996). *Le regard sociologique*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- Ogien, A., & Quéré, L. (2005). *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*. Paris : Ellipses.
- Rémy, C. (sous presse). *Des bêtes et des tueurs. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*. Paris : Economica.
- Wieder, D. L. (1974). *Language and Social Reality : The Case of Telling the Convict Code*. The Hague: Mouton & CO.

ⁱ J'entends par sociologie de l'action un courant de recherche qui s'est élaboré sur l'idée que « si on veut comprendre l'action, il faut examiner la manière dont elle se réalise, sans faire de cette réalisation le produit nécessaire d'un déterminisme et d'une rationalité » et qui s'oriente vers l'étude d'un phénomène, « l'agir en situation » (Ogien et Quéré, 2005 : 3).

ⁱⁱ Il s'agit du terme vernaculaire pour désigner les ouvriers abatteurs.

ⁱⁱⁱ Concrètement, les animaux sont soit assommés à l'aide d'un pistolet à tige, soit sont électrocutés à l'aide d'une pince à électronarcose.